

LE MESSAGE DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MARSEILLE 14. N. 6.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mahi 14 no Febrerari 1865.

PREX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance)
Un an..... 40 fr.
Six mois..... 20 fr.
Trois mois..... 10 fr.
Un numéro : 30 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS,
Quai Napoléon, au coin de la rue Bugeville, à Papeete.

PREX DES ANNONCES (es compteant)
Les 10 premières lignes..... 10 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes..... 20 c.
Les annonces revues et publiées plus de la
première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Bulletin du *Moniteur* du 9 au 13 novembre.
Médus. — Pallas divers. — De l'huile de pétrole. — Vanuatu. — Du café; sa culture. — Mouvements du port. — Marché de l'épave. — Tableau d'abaque.
— Annonces.

PARTIE NON OFFICIELLE.

BULLETINS DU MONITEUR UNIVERSEL.

(Bulletin du 9 novembre 1864.)

Un rapport adressé au ministre de la marine par le contre-amiral Jaurès rend compte de la part brillante prise par la division navale française à l'expédition dirigée contre les batteries japonaises qui défendaient l'entrée du détroit de Simanagau.

Les journaux anglais reproduisent des passages d'un discours de M. Jefferson Davis qui indique les grands efforts faits par les confédérés pour mettre des forces imposantes à la disposition des généraux Beauregard et Hood qui commandent en Georgie. M. Davis paraît fonder les plus grandes espérances sur les résultats de la campagne entreprise contre l'armée des États-Unis, commandée, on le sait, par le général Sherman.

Nous avons déjà parlé des conférences tenues à Québec entre les délégués des possessions britanniques de l'Amérique du Nord, dans le but d'établir une confédération entre ces États. Le principe de la confédération ayant été adopté par les confédérés, on s'est occupé de la constitution qu'il conviendrait de donner à la confédération. Le comité chargé d'examiner cette question s'est prononcé pour la création d'une vice-royauté, sous laquelle fonctionnerait un parlement composé d'une chambre haute et d'une chambre basse. Les membres de la chambre haute seraient nommés par le Gouverneur d'Angleterre, ainsi que le vice-roi. Le parlement serait aussi restreint que possible et n'aurait à s'occuper que des affaires d'intérêt général, toute la législation spéciale restant dans les attributions des assemblées provinciales.

(Bulletin du 10 novembre.)

La *Gazette de Vienne* publie un manifeste du ministre des finances portant que l'emprunt en argent de cette année n'ayant pas été entièrement émis, la dette contractée par cet emprunt sera diminuée de 25 millions. Par suite, un nouvel emprunt de 25 millions, portant intérêt de 5 0/0, à partir du 1^{er} décembre, sera émis par voie de souscription nationale.

La chambre des représentants de Belgique a élu pour président M. Vanderpeperbouen. Les vice-présidents MM. Moreux et Craenboeck ont été élus.

Les dernières dépêches reçues de New-York parlent d'un grave échec subi par Butler. Grant aurait été, de son côté, rudement éprouvé dans sa dernière reconnaissance vers Richmond. D'après le *Times*, il aurait été repoussé avec une perte de quinze cents morts ou blessés. Le même télégramme annonce que le général confédéré Hood se trouverait sur la rive nord du Tennessee, qu'il aurait passé à Cypress Creek. Les autorités de New-York ont prohibé l'intercession militaire dans les élections.

(Bulletin du 11 novembre.)

Le Folkething, qui représente la chambre basse du parlement danois, a approuvé, dans sa séance d'hier, le traité de paix conclu à Vienne entre la Prusse, l'Autriche et le Danemark. Le vote s'est partagé ainsi : 71 voix pour et 21 contre parmi ces députés, on compte celles de Mgr Mourad et de MM. Barfœrt et Birkendall. Le traité va être maintenant soumis au Landsting ou chambre haute.

Le banquet annuel présidé par le nouveau lord-maire de Londres a eu lieu le 9 à Guildhall. Lord Palmerston répondant à un toast porté au ministre, a dit qu'il était bien aise de constater que l'Europe était en état de paix, et qu'il espérait que cet état se maintiendrait. Il a ajouté qu'il se préparait au Japon certains arrangements tendant à placer sur un meilleur pied nos relations avec ce pays, et que les relations avec la Chine s'étaient améliorées. Lord Palmerston a exhorté l'Espagne à la guerre d'Amérique serait bientôt terminée par la conclusion d'un arrangement amical entre les parties belligérantes. Il a dit, néanmoins, que l'Angleterre ne dépend pas à l'avenir de l'Amérique pour ses approvisionnements de coton, si nécessaires à la prospérité d'une grande partie de sa population.

Le *Courrier des États-Unis* annonce que la convention de Québec a décidé l'établissement d'une confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, comprenant la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard, Terre-Neuve et les deux Canadas. Le congrès sera composé de soixante-seize représentants. Ces représentants seront choisis entre la Couronne, parmi les membres actuels des chambres hautes, et la Couronne remplira les places devenues vacantes par décès ou autrement. Le pouvoir exécutif résidera dans la législature centrale, mais les provinces auront quelques droits séparés. Le plan sera soumis aux parlements coloniaux existants, mais la ratification du peuple ne sera pas exigée. Les délégués des diverses provinces sont attendus à Montréal et à Toronto.

(Bulletin du 12 novembre.)

Le Landsting danois a adopté le traité de paix à la majorité de 54 voix contre 3.

Les dépêches de New-York constatent que les derniers mouvements de Grant et de Butler ont été combinés dans la récente re-

connaissance contre les positions séparatistes. On connaît l'échec de Grant, quant à Butler, il a donné l'assaut sur les positions sur la route de Williamsburg. Ses pertes sont évaluées à deux brigades. Un meeting des négociants et banquiers de New-York s'est prononcé en faveur de la candidature du général Mac-Clellan. Le président Lincoln proclame le territoire de Nevada un des territoires des États de l'Union. Le commandant de la milice de New-York a publié, comme le gouverneur de Kentucky, une proclamation dans laquelle il déclare qu'il s'opposera à toute intervention militaire dans l'élection. La dette fédérale s'élevait au commencement d'octobre à 2,017 millions de dollars (pièces de 10 milliards de francs).

Les troubles qui avaient éclaté en Nouvelle-Zélande paraissent à peu près terminés. A la fin du 25 septembre, les mouvements hostiles avaient cessé et la majeure partie des rebelles avaient fait leur soumission.

(Bulletin du 13 novembre.)

Les dépêches d'Algérie ne signalent aucun fait de guerre important, mais l'insurrection perd chaque jour du terrain. La confiance renaît dans le Tell, et cette partie du territoire est désormais à l'abri de toute invasion. Les colonnes qui manœuvrent dans le Sud se disposent à porter des coups décisifs aux chefs de l'insurrection. Le Ministre prussien annonce que, le 13, à ou lien l'échange de ratifications relatives à l'accession de la Bavière, du Wurtemberg et du Nassau aux traités du Zollverein des 28 juin et 11 juillet.

Le gouverneur confédéré du Tennessee, à Jackson, se prépare à convoquer la chambre législative. On annonce que Price bat en retraite l'armée de l'Arkansas, emportant un énorme butin. Le président du Sud, M. Davis, a désigné le 16 novembre comme devant être un jour de fête et d'actions de grâce, pour les derniers succès remportés par les confédérés. A Philadelphie, une procession organisée par les démocrates a été assaillie par les républicains. Une lutte sérieuse a eu lieu.

(Bulletin du 14 novembre.)

Les dépêches de Copenhague annoncent que le gouvernement danois se dispose à mettre son armée et sa flotte sur le pied de paix le plus strict. Tous les soldats appartenant aux classes de 1858 à 1860 seraient congédiés, et les bâtiments de guerre rencontrés dans les ports pour y être désarmés.

La conférence des délégués des différents possessions britanniques de l'Amérique du Nord, après avoir adopté le principe d'une union entre tous ces États, s'est ajournée le 25 octobre. L'Ontario aurait été désigné pour être la capitale politique de la nouvelle confédération. Toronto serait la capitale du Haut-Canada et Québec capitale du Bas-Canada.

Le *Moniteur universel* contient la promulgation d'un code pénal et d'une loi qui rend l'instruction primaire obligatoire.

(Bulletin du 15 novembre.)

L'envoyé serbe du Reichsrath autrichien à en lieu hier 14. La télégraphie privée transmet le discours prononcé par l'empereur. Sa Majesté se félicite des bonnes relations qui unissent l'Autriche aux autres gouvernements. La plupart des députés polonais assistaient à la séance.

Une dépêche datée de Genève, 14 novembre, annonce que les élections pour le grand conseil ont été très-animées, que plusieurs radicaux ont été élus, et que la majorité paraît acquise aux conservateurs.

Paris, 12 novembre 1864.

Le séjour de la cour à Compiègne, où elle est arrivée le 7 novembre à 4 heures du soir, est marqué par des excursions très intéressantes. L'empereur et l'impératrice, le lendemain de leur arrivée, sont allés voir le magnifique donjon construit par Louis d'Orléans, premier duc de Valois, démantelé par Richelieu, et enfin reconstruit comme un curieux spécimen des fortifications du moyen âge, par l'empereur Napoléon III. On sait, dit le *Progrès de l'Oise*, que la donjon proprement dit, c'est-à-dire la tour principale de la forteresse, est presque achevée, et que les tours de l'enceinte ne tarderont pas à repaître dans toute leur hardiesse et leur beauté.

Joué dernier, 10 novembre, LL. EE. les ministres sont arrivés à Compiègne, à dix heures du matin, pour le conseil, qui s'est tenu sous la présidence de l'empereur. Les ministres ont quitté le palais à trois heures de l'après-midi.

Une heure après arrivaient par un train spécial, les invités composant la première série, et qui ont été conduits au château par les voitures de la cour.

Vendredi 8 en lieu, la première chasse à courre, qui a été favorisée par un temps très-beau. Le rendez-vous, qui avait été fixé au Puits-de-Boi, avait attiré une foule considérable. Leurs Majestés, le Prince Impérial et les invités sont arrivés au Puits-de-Boi à une heure un quart, et la chasse a commencé quelques instants après. La vénerie a attaqué au carrefour d'Antenne, près le pont de l'Angre, presque au même instant, la foule a mis sur pied un autre cerf, sur lequel on a déchargé les chiens. La chasse a été doublée l'animal aperçu, car les deux cerfs, après avoir poussé une pointe vers les Grands-Monts, sont revenus tous deux, à peu de distance l'un de l'autre, d'une foule considérable. Le soir, à neuf heures, a eu lieu la soirée aux flambeaux, dans la cour du palais. Aujourd'hui samedi doit avoir lieu une chasse à tir dans les réserves de la forêt.

La fête de l'impératrice sera célébrée mardi, 15 novembre. Il y

nard, le soir, une retraite aux flambeaux par la musique des dragons de Smolénstrice.

La dernière visite de l'Empereur Napoléon à Nice s'achève par une œuvre d'humanité. Le 22 mars, à 5 heures, le général de division, chef de la 1^{re} légion, se rend au bureau de la direction des routes départementales. Il y a là, sous la signature du préfet, un décret qui accorde au département des Alpes-Maritimes une subvention de 500,000 fr. pour l'endiguement du torrent Paillon qui traverse Nice; une autre subvention de 2 millions pour la construction d'un canal d'irrigation destiné à fertiliser toute la campagne de Nice à Villefranche; une troisième subvention dont le chiffre n'est pas fixé, représentant les deux tiers de la dépense pour l'endiguement de la rive droite du torrent. Le préfet décide que l'Etat prendra en charge une somme de 500,000 fr. contractée par la province de Nice pour la construction de routes confortables. On annonce, d'autre part, que le czar a donné 4,000 francs au bureau de bienfaisance pour les pauvres de la ville.

[illegible][illegible]

« Une fille, folle, opprimée, sans ressources, mais fort forte, avait été raménée par la dame D. . . . demeurant rue de Rivoli, à Paris, d'un voyage qu'elle avait fait dans le Finistère. Elle avait fait sa camariste de cette jeune fille, nommée Yvonne S. . . . qui montrait une grande pitié et un grand attachement pour sa malheureuse. Les deux sœurs s'aimaient et s'adoraient. La dame D. tomba malade et mourut. Tandis que le corps, préparé pour le cercueil, était resté seul un moment, Yvonne se glissa furtivement dans la pièce où il se trouvait. Quelque un l'aperçut et le lui souleva le linceul, puis se retira précipitamment. On pensa qu'elle était venue pour se venger, mais elle n'avait d'autre but que de réaliser ses vœux, et on la dénonça. Vérification faite, on reconnut que les bagues et les pendants d'oreilles étaient à leur place ; on trouva une papier attaché au linceul avec une épingle. C'était une lettre que la jeune Bretonne adressait à sa mère, décédée depuis deux ans. Les voici : « Mon dévouement : à M^{me} bonne mère, je vous envoie, M^{re} B. . . . ma dernière et mon unique dot. Je vous prie plus là, je vous prie de me faire savoir en rêve si je dois l'épouser, et de me donner votre consentement. Je profite pour vous écrire de l'occasion de ma malresse qui va au ciel ». La personne dont il est question est l'un des marchands parisiens de la dame D. . . . qui, par la lettre, se livre à une étrange et singulière conversation. Elle manifeste l'intention de l'épouser. La lettre portait pour signature : « A ma mère, au ciel ».

[illegible]

— Les journaux anglais font mention d'une mémoire présentée à une société savante et qui ne manque pas d'un certain intérêt : il s'agit de la différence entre le larynx du nègre et celui de l'homme blanc. C'est un travail du docteur George Gibb, qui a examiné les larynx de cinquante-huit nègres... Les larynx de Waborg, qui sont rudimentaires dans l'homme blanc, ou bien s'y sont abaissés tout à fait, sauf quelques rares exceptions, sont toujours présents dans le larynx du nègre, ou ils sont assez bien développés, même dans les jeunes sujets, et dans les deux sexes. Les cordes vocales du nègre sont plus courtes que chez nous, mais obliques de dedans en dehors. Le ventricule de Morgagni diffère également dans le nègre et par sa position et par sa forme, ce qui doit nous être nécessairement un changement de position pour les muscles thyroïdiens et diaphragmes. Ainsi ce sera peut-être les cordes vocales qui ne peuvent pas se joindre lorsque nous nous élevons plus que chez des barytons

— La *Delhi Gazette* raconte le cas suivant d'ignorance et de superstition : Un Hindou offrit d'une série d'infortunés domestiques, ayant prié inutilement ses dieux pour en obtenir du soulagement, révéla ses tourments à un autre Hindou de ses amis et lui demanda conseil sur ce qu'il devait faire. Il se trouva que ce dernier était employé au chemin de fer. Or celui-ci dit au malheureux que la nouvelle déesse introduite récemment par les étrangers, la locomotive, s'apaiserait par les offrandes et les sacrifices d'usage. Conformément à ce conseil, notre homme, l'autre jour, apporta ses offrandes, consistant en fleurs, ghee, riz, etc., et attendit son dieu ! La locomotive, en effet, arriva, l'Hindou fit son offrande, et il fut littéralement brulé par les roues sous lesquelles il se précipita !

— Le grand conseil du canton de Zurich vient d'abolir la peine de mort, à laquelle sera substituée celle des travaux forcés à perpétuité. Cette décision a été prise à la majorité de 161 voix contre 55.

L'usage des huiles minérales, particulièrement de l'huile de pétrole, s'étend, mais les accidents se multiplient; le devoir de la presse est de multiplier des articles (1) sur cette question et surtout de vulgariser les moyens de prévenir les accidents, toujours si graves, toujours trop nombreux.

Le Dr Constantin Paul de Paris a publié un rapport fort intéressant sur l'éclairage à l'huile de pétrole; il termine cette brochure par ce projet d'instruction qui résume assez bien les conseils à donner aux consommateurs :

1° L'huile minérale de pétrole n'est nullement insalubre, malgré sa mauvaise odeur.

2° L'huile de pétrole n'offre de danger que par sa facilité à s'enflammer.

3° L'huile de pétrole rectifiée est moins inflammable que l'huile brute; et l'on peut y jeter des allumettes enflammées sans qu'elle prenne feu : c'est là un moyen de s'assurer tout à la fois qu'elle est plus pure et moins dangereuse. L'huile purifiée est en même temps plus claire et plus limée que l'huile brute.

* Dans les habitations, le pétrole doit être conservé dans des bidons en métal, fermés avec des bouchons également en métal et fermant avec un pas de vis. Il serait bon que les bouchons fussent rattachés au bidon par de petites chaînettes.

5° Il est dangereux de se servir pour cet usage de bouteilles en verre qui sont trop sujettes à se casser dans le transport.

6° La lampe, dans la partie qui contient l'huile, doit être large et peu profonde, pour donner un éclairage régulier.

7° Les lampes devront être construites de préférence en verre, en porcelaine ou en une autre matière transparente, pour éviter d'être

8° Le pied des lampes doit être large et pesant pour donner de la

9° Le bec des lampes doit être assez long pour qu'entre la flamme

et la surface du liquide il y ait au moins 6 centimètres. S'il était beaucoup plus long, la lampe brûlerait mal, etc'il était plus court, on courrait risque de voir le liquide s'échauffer trop, et le condenser.

10) Le bat doit être fermé par une cleiman munie de deux anneaux

10-12: doit être fermée par une cloison munie de deux ouvertures, l'une pour laisser sortir la mèche et l'autre pour laisser entrer l'air. Cette cloison ne doit pas être soudée, mais être enclavée tout

11° La flamme sera recouverte à sa racine par une capsule en nid

12^e Quand on veut remanier ces lampes d'huile minérale, il faut

autant que possible le faire de jour et y mettre la quantité d'huile nécessaire pour n'avoir plus à en ajouter quand elle fonctionne. S

on fait cette opération le soir, il faut avoir le plus grand soin de ne pas approcher de l'huile qu'on verse la flamme d'un autre objet.

d'éclairage, sans cela on courrait le risque d'y mettre le feu et de produire une explosion toujours dangereuse. Si l'on est forcé de

remplir la lampe le soir et si la lampe n'est pas transparente, on la tiendra loin de toute autre flamme. Si la lampe n'est pas transpa-

rente, on ne s'éclairera, pour remplir la lampe, qu'avec un corps éclairant dont la flamme sera environnée d'une cheminée en verre

(1) Voir une première instruction sur ce sujet dans le *Messenger* du 21 janvier.

1° On peut, en effet, rendre une lampe, on hausse la mèche, et quand il ne reste plus qu'une petite flamme bleue, on souffle pour éteindre la lampe. Il est dangereux de continuer à faire descendre la mèche, si elle tombe dans l'intérieur de la lampe, elle pourrait y mettre le feu et éteindre l'explosion.

2° On s'adresse à l'usage de pétrole n'a pas d'influence fâcheuse sur la vie, les animaux, et toujours écarté, gardant tout son intérêt pour la vie, en fait un moyen précieux pour l'éclairage.

3° Si on se sert du pétrole prendrait feu, c'est avec du sable et non de l'eau qu'il s'éteint.

Ces conseils sont en général fort sages; ce ne sont jamais les conseils qui manquent, mais toujours des gens disposés à les suivre, à les suivre.

(Monteur.)

VARIÉTÉS.

du Caïer, — sa culture.

(Voir le Messager du 4 fév.)

PLANTATION.

Quelle que soit la nature du sol, il est indispensable de disposer le terrain d'avance. Après l'avoir bien nettoyé et avoir planté les rangées d'arbres qui doivent l'abriter du vent, on fouille des trous de 50 à 60 centimètres, plus ou moins; de profondeur, sur une largeur d'un mètre en tous sens, si le sol est dur et dur. Quand on creuse, on creuse pas en soi vierge et riche en détritus végétaux, on s'écrite cette parole: le caïer poussera parfaitement sous cela et deviendra fort beau; mais si l'on se trouve dans l'obligation de fouiller ces trous, il faut toujours le faire d'avance afin que ces trous restent quelque temps exposés aux influences atmosphériques, ce qui les purifie.

Pendant ce temps on plante des bananiers, des manihots, des autres plantes dont l'abri sera nécessaire aux jeunes caïers et dont les produits indemniseront le planteur du temps qu'il lui faudra attendre jusqu'à ce que sa plantation soit en plein rapport.

C'est fait, on procède à l'établissement des pépinières. Pour cela on creuse des carreaux qu'on bêche à une bonne profondeur.

Ces carreaux seront formés de bonne terre mêlée d'un peu de fumier bien consommé, dans laquelle on dépose les grains à quatre ou cinq centimètres de profondeur et par rangs. Il faut que ces grains soient bien nuds et choisis, car les arbustes les plus vigoureux. Il est constaté que les semailles provenant d'arbres âgés et malades ne produisent ordinairement que des sujets défectueux et qui participent plus ou moins de la faiblesse des producteurs. En prenant les précautions que je recommande plus haut, on est certain d'obtenir des sujets vigoureux.

Après avoir obtenu le nombre de plants nécessaire à la plantation, devront être l'objet de soins bien entendus. Ceci fait et après que les trous ont été laissés assez de temps exposés aux influences atmosphériques, et avant qu'on leur colle les plants, on les rempli de détritus de toutes sortes, tels que des herbes bien pourries, du foin, du terre, etc., le tout bien mélangé.

Une légère addition d'engrais bien consommé ne peut que produire le meilleur effet. Il y a deux autres manières d'établir une plantation sans faire de semis préalable. Beaucoup d'habitants emploient à cet effet les jeunes plants phasés sous les caïers et provenant du premier semis des arbustes. Ces plantations réussissent assez bien.

Depuis on peut craindre de voir périr un certain nombre de jeunes plants ainsi transplantés. Ces plants, pris au pied des caïers, ont végété à l'ombre des arbustes. Plantés en plein air, ils doivent nécessairement souffrir de ce changement de milieu; ainsi les voit-on mourir quelque temps souffreteux. Il y a un autre inconvénient inhérent à ce mode de transplantation, c'est la difficulté de les enlever sans endommager plus ou moins leurs racines. Quand on transplante, et pour que le succès soit la plus certaine, il faut avant que possible enlever avec la plante les terre adhérentes aux racines, car il est nécessaire de soustraire ces racines aux influences atmosphériques. C'est pour cela que je préfère les plants venus de pépinières; mais il est un troisième moyen que je mets au-dessus des deux autres, lequel consiste à planter dans les trous fossilisés d'avance un certain nombre de graines espèces entre elles. Quand les jeunes plants ont poussé, on laisse sur place le plant ou les plants qu'on veut conserver et on enlève les autres qu'on peut transplanter ailleurs, si besoin est. Comme la terre où les plants ont poussé se compose de détritus et est parfaitement meuble, l'enlèvement se fait avec la plus grande facilité; aucune racine ne se trouve lésée. Vous en plein air, les plants transplantés ne chagrinent pas de milieu, et ne s'aperçoivent pas de leur changement de lieu. Il faut toujours, pour cette opération délicate, choisir un temps favorable. Bien que ce mode de plantation soit généralement reconnu comme supérieur aux deux autres, les habitants s'en plaignent, disant qu'il exige plus de sarclage et de soins que les autres; mais qu'importe ces soins et ces sarclages si les résultats sont plus avantageux? Compte-t-on pour rien d'avoir de suite un bon nombre de trous plantés à demeure, et pour lesquels il n'y a pas de recoupage? Car, quelque peu nombreux que puissent être les plants à remplacer, il y en a toujours quelques-uns qui périssent dans le second mode de plantation, et si l'on veut tenir compte du temps employé à la recherche des plants, à leur arrachage et leur transplantation et à celui consacré aux recoupages, on se convaincra qu'il y a réellement avantage à adopter et pratiquer le dernier mode indiqué. Lorsqu'on a recueilli aux jeunes plants à sous les caïers, il arrive souvent que le pivot de ces jeunes caïers arrachés se trouve recourbé, soit qu'il ait rencontré un obstacle qui l'ait empêché de s'enfoncer droit dans le sol, soit, par d'autres causes. On peut corriger cette défectuosité en coupant cette partie recourbée; par ce moyen la sève descendra plus librement et la plante se développera plus vite. Les jeunes arbustes qui ont subi cette opération réussissent sans doute, mais il est impossible que la végétation n'éprouve pas un temps d'arrêt; le sol mouf qui fait précéder par la généralité des planteurs les plants arrachés sous les caïers, et je dois avouer que ce mouf d'une assez grande importance, est que ces plants, ainsi transplantés, ont un âge déjà un peu avancé donc ordinairement, dès l'année suivante, une certaine quantité de fruits. L'attente est alors moins longue.

ESPACEMENT.

La distance à donner aux caïers entre eux est soumise au plus ou moins de degré de fertilité du sol et au climat. Dans une région un peu chaude et exposée aux sécheresses, la meilleure distance est

de deux mètres en tous sens et les arbustes doivent être plantés en quinconce, c'est-à-dire que les arbustes du rang inférieur correspondent aux vides laissés entre eux par ceux du rang supérieur, et ainsi de suite pour les autres. A cette distance, il devrait entrer 2,500 caïers dans un hectare, mais comme il faut faire la part des lisières d'abrévement, on ne doit compter que sur 1,800 à 2,000 arbustes par hectare.

Dans les endroits frais et jouissant d'une certaine humidité, ou la terre est de bonne qualité, comme la végétation est plus vigoureuse et que l'arbuste donne des branches plus longues que dans le cas précédent, il faut une plus grande distance entre chaque caïer. Elle ne peut être de moins de trois mètres en tous sens; quelquefois même cette distance est insuffisante. J'ai vu, aux Trois-Rivières, à une hauteur de trois cents mètres au-dessus du niveau de la mer, de jeunes caïers de trois ans plantés à cette distance de deux mètres les uns des autres, dont les rameaux se joignaient entre eux au point d'intercepter le passage entre leurs rangées. Le propriétaire m'a dit que dans de nouvelles plantations qu'il faisait, il avait augmenté les distances. Il faut donc agir d'après les données climatériques et tenir compte de la qualité du sol. C'est une affaire de tact et d'observation.

LISIÈRES.

Dans les endroits ventés, on emploie l'arbre nommé pois-doux (*Tournefortia, légumineuse*) comme ce qu'il y a de mieux pour former les lisières d'abrévement, destinées à préserver les caïers des vents qui souvent leur sont nuisibles. On plante ces arbres en alignement de manière à pouvoir enlever entre eux chaque fois qu'on veut trois rangées de caïers, suivant la plus ou la moindre force du vent dont on veut préserver les caïers. On taille ces arbres de temps en temps et leur feuillage sert d'engrais aux bananiers. Cet arbre peut aussi rendre quelques autres services; mais il présente, surtout, le grand inconvénient de sa racine. Quand il est enraciné, il est garni de branches du haut en bas, mais, au fur et à mesure qu'il s'élève, ses branches d'en bas disparaissent et le tronc se dénude complètement; à moins d'être planté très-près à l'abri, il arrive un moment où il ne préserve pas les caïers de la force du vent, et le fait qu'on s'est proposé en le plantant se trouve manqué. De plus, il sert de refuge à un grand nombre d'insectes qui peuvent nuire aux caïers. Son tronc se couvre de mouches et de parasites qui y entretiennent une humidité constante. Mais son plus grand inconvénient, c'est qu'il n'est pas un grand arbre; quand le caïer a été vu, il est très-grand nombre de fortes racines qui s'étendent fort loin à droite et à gauche de chaque arbre, s'emparent du sous-sol au point d'y former un réseau inextricable et souvent si serré, qu'aucune plante ne peut le percer de ses racines. Il faut, quand l'arbre tombe malade et meurt, ce qui arrive souvent, puis, dans les caïers qui sont dans son voisinage périssent. C'est à ces deux causes, soit l'humidité, soit les racines, que l'on doit attribuer la perte d'un trop grand nombre de caïers. On doit donc rejeter le pois-doux comme lisière intermédiaire; le conserver seulement dans celles qu'on établit au vent des pièces. A la Pointe-Noire et dans quelques autres localités, c'est le seul usage qu'on en fait. Pour abriter les lisières on adopte une espèce de bananiers qui produit la banane appelée poteau ou dolé. Ce bananier, beaucoup plus vigoureux que les autres espèces, forme en peu de temps des touffes considérables dont les tiges agglomérées se soulèvent mutuellement contre la force du vent et résistent à son action. Les touffes placées à trois ou quatre mètres de distance les unes des autres, finissent par se joindre et remplissent admirablement le but du planteur. En laissant les touffes s'étendre dans les sens de la lisière d'abrévement, il faut avoir soin d'empêcher qu'elles ne s'étendent en largeur. C'est facile, car à chaque sarclage on peut arracher les touffes qui tendraient à sortir de l'alignement. Il y a tout avantage à remplacer les lisières intermédiaires en pois-doux qui ne produisent rien, par le bananier qui donne de beaux revenus; car il est de l'intérêt du planteur de tirer de sa terre la plus possible de produits, et bien que l'aspect de la plantation soit moins agréable, on recommande de donner des fruits mûrs délicats que ceux des autres, comme il en donne beaucoup et qu'il est plus vigoureux et plus rustique, on doit lui donner la préférence. Les fruits, pour être d'une saveur moins fine que celle des bananes ordinaires, n'en sont pas moins recherchés pour cela, et se vendent fort bien.

LISIÈRES INTERMÉDIAIRES.

On a remarqué, partout où on les a plantés, que les caïers qui avoisinent les lisières intermédiaires étaient toujours les plus beaux de la pièce. Cela tient à deux causes: la première, à ce que ces bananiers jettent au loin une énorme quantité de racines traçantes; ces racines, par leur ténacité, traversent le sol sur une grande superficie, le rendent perméable et l'engraissent par leur décomposition successive; ce qui est très-favorable aux caïers. La seconde cause à laquelle est due la vigueur et la beauté des arbustes qui les avoisinent, provient de la contrainte de la plante et du rôle qu'elle joue dans l'atmosphère. Le bananier, par son empiètement d'étendue de son feuillage, est un obstacle permanent à l'évaporation de l'humidité du sol, avantage immense pour les plantations faites en terre chaude ou sèche; on avait remarqué que même pendant la saison des sécheresses, quand tout est gris, et le sol aride, les bananiers sont néanmoins humides et que les herbes qui s'y trouvent sont vertes. On croirait qu'il y a plus, et c'est en effet ce qui arrive. Cela est dû au rayonnement nocturne des feuilles vers l'espace céleste. Ces feuilles, dont l'épaisseur en surface est considérable, se refroidissent toujours durant la nuit, et laissent à l'air de quelques degrés au-dessous de la température de l'air ambiant; elles condensent alors les vapeurs aqueuses contenues dans l'atmosphère, et versent au pied de la plante l'eau qui résulte de cette condensation. Je n'ai pas besoin de démontrer que cette condensation est d'autant plus abondante que la plante a été plus chargée de feuilles. C'est à ces causes que l'on doit attribuer la beauté et la vigueur des caïers qui avoisinent les touffes de bananiers; on ne saurait donc négliger d'en planter non-seulement comme lisières préservatrices, mais même d'en disséminer des pieds par toutes les pièces, au milieu des plantations, et même dans les plantations denses. C'est le bon revenu sans peine ni dépenses, tandis que le pois-doux ne produit rien de bon. On ne doit pas se préoccuper des bourrasques qui, d'ailleurs, n'ont pas lieu tous les ans; et quand cela arrive, les dégâts qu'elles occasionnent aux bananiers sont bien vite réparés par une végétation nouvelle.

PLANTER.

Vérificateur des poids et mesures.

(A continuer.)

11/02/1865